

Accès à l'éducation

Les systèmes éducatifs des pays de l'OCDE assurent un accès universel à l'enseignement primaire et secondaire. Pourtant, le nombre de personnes qui participent aux programmes éducatifs proposés après la fin de l'enseignement obligatoire n'a jamais été aussi important, et de nombreux gouvernements rencontrent des difficultés pour financer cette demande au moyen des seuls fonds publics (OCDE, 2020).

En 2017, dans les pays de l'OCDE, 17 % des fonds destinés à l'enseignement préprimaire et 29 % des fonds destinés à l'enseignement supérieur provenaient de sources privées (c'est-à-dire l'ensemble des ressources non publiques). Cette proportion passe à 10 % pour les niveaux d'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire non supérieur, ce dernier niveau couvrant la formation professionnelle. Le Luxembourg (2 %), la Belgique (3 %) et la Lettonie (4 %) présentent la part la plus faible de financement privé pour l'enseignement préprimaire, tandis que c'est en Australie (34 %), au Royaume-Uni (41%) et au Japon (49 %) qu'elle ressort la plus élevée. Concernant les niveaux d'enseignement allant du primaire au postsecondaire non supérieur, la Finlande, la Norvège (1 %) et le Danemark (2 %) affichent la plus faible part de financement privé, tandis que la Colombie (35 %), la Turquie (27 %) et l'Australie (19 %) sont les pays où cette part est la plus élevée (Graphique 14.7).

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, certains pays ont mis en place une politique de frais de scolarité peu élevés pour les étudiants, notamment le Danemark et la Finlande. Dans ces deux pays, la part du financement privé dans l'enseignement est faible (1 % et 4 % respectivement). D'autres pays appliquent des frais de scolarité élevés, notamment le Royaume-Uni, le Japon et les États-Unis, qui affichent donc une part plus importante du financement privé (71 %, 69 % et 65 % respectivement) (Graphique 14.7). Certains des pays qui affichent une part importante de financement issu de sources privées apportent un soutien financier via des transferts public-privé (par exemple sous la forme de bourses, transferts et prêts aux étudiants), notamment l'Australie, l'Irlande, la Corée, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni (OCDE, 2020).

L'éducation de la petite enfance est devenue une priorité pour les pays de l'OCDE. En 2018, en moyenne, 88 % des enfants de 4 ans et 78 % de ceux de 3 ans étaient scolarisés, ce qui représente une augmentation par rapport à 2005, année où seulement 69 % des enfants de ces âges étaient inscrits à un programme d'enseignement. La Belgique, le Danemark, la France, Israël, l'Espagne et le Royaume-Uni ont atteint un taux de scolarisation des enfants de 3 et 4 ans proche de 100 %. D'autres pays affichent des taux de scolarisation plus faibles pour les enfants de 3 ans, notamment la Suisse (2 %) et la Turquie (10 %), même si la proportion augmente pour les enfants de 4 ans (49 % et 39 % respectivement) (Graphique 14.8).

Pendant la pandémie de COVID-19, la plupart des pays ont imposé des fermetures d'établissements pendant certaines périodes sur 2020 et 2021. Les pays se sont appuyés sur un large éventail de ressources d'apprentissage à distance, notamment la radio et la télévision ainsi que des modules pédagogiques. Quasiment tous les pays de l'OCDE ont eu recours à des plateformes d'apprentissage en ligne (Schleicher, 2020) accessibles sur smartphones, tablettes ou ordinateurs. En 2018, en moyenne dans l'OCDE, 89 % des élèves avaient accès à un ordinateur. Au Danemark (98 %), en Pologne (96 %) et aux Pays-Bas (95 %), quasiment tous les élèves disposaient d'un ordinateur, tandis que ce n'était pas le cas pour une part importante d'entre eux au Mexique (57 %), en Colombie (62 %) et en Turquie (67 %). Ces trois derniers pays affichaient également

de grandes disparités : dans les établissements d'enseignement défavorisés, seulement 24 %, 33 % et 40 % respectivement des élèves avaient accès à un ordinateur (Graphique 14.9).

Méthodologie et définitions

Les données relatives au financement et à la scolarisation sont tirées de la collecte de données statistiques sur l'éducation réalisée par l'Unesco, l'OCDE et Eurostat (UOE). Les dépenses privées englobent toutes les dépenses directes consacrées aux établissements d'enseignement, qu'elles soient partiellement compensées par des subventions publiques ou non. La classification des niveaux d'éducation suit la Classification internationale type de l'éducation (CITE) de 2011. L'éducation de la petite enfance (CITE 0) recouvre deux sortes de programmes : les programmes de développement éducatif de la petite enfance (CITE 01) et les programmes d'enseignement préprimaire (CITE 02). Les taux de scolarisation sont exprimés sous forme de taux nets, qui sont calculés en divisant le nombre d'élèves appartenant à un groupe d'âge particulier scolarisés dans l'ensemble des niveaux d'enseignement par la taille de la population de ce groupe d'âge. En règle générale, les graphiques reposent sur le nombre de personnes et ne font pas la distinction entre les études à temps plein et à temps partiel.

Les données sur l'environnement d'apprentissage des élèves proviennent du questionnaire destiné aux élèves du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2018. Un établissement d'enseignement socio-économiquement défavorisé (favorisé) est situé dans le quartile inférieur (supérieur) de l'indice PISA de statut économique, social et culturel (SESC) du pays/de l'économie concerné(e).

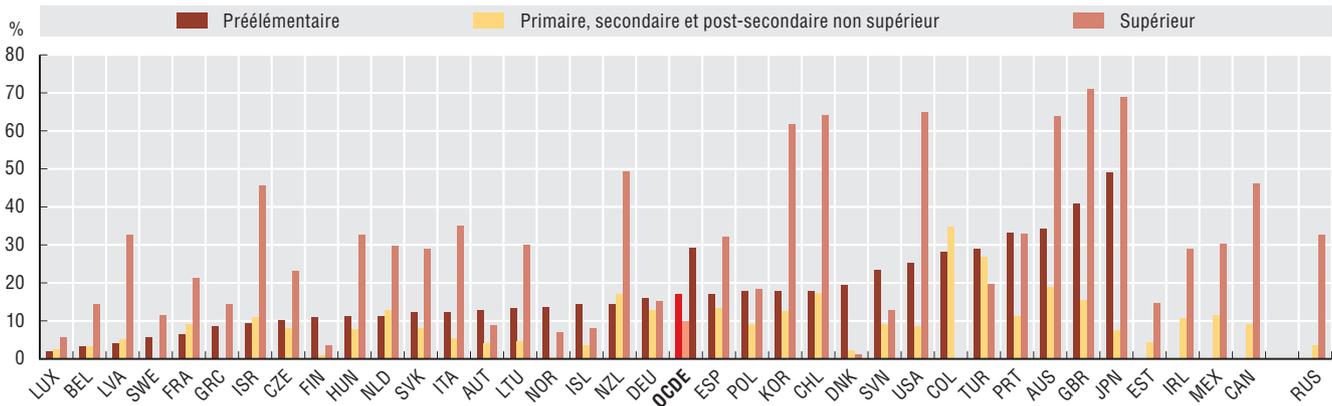
Pour en savoir plus

- Ikeda, M. (2020), « Were schools equipped to teach – and were students ready to learn – remotely? », *PISA à la loupe*, n° 108, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/4bcd7938-en>.
- OCDE (2020), *Regards sur l'éducation 2020 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/7adde83a-fr>.
- Schleicher, A. (2020), *The impact of COVID-19 on education: insights from Education at a Glance 2020*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/education/the-impact-of-covid-19-on-education-insights-education-at-a-glance-2020.pdf>.

Notes relatives aux graphiques

- 14.7 Les données ne sont pas disponibles pour la Suisse. Les données sur l'enseignement préprimaire ne sont pas disponibles pour l'Estonie, l'Irlande et le Mexique. Les données sur la Colombie portent sur l'année 2018 et non 2017. L'enseignement primaire au Canada comprend le préprimaire.
- 14.8 Les données pour le Canada et la Grèce ne sont pas disponibles. Les données sur les États-Unis excluent les programmes CITE 01. Les données sur l'Afrique du Sud portent sur l'année 2017 et non 2018.
- 14.9 Les données relatives à la Chine couvrent uniquement Pékin, Shanghai, le Jiangsu et le Zhejiang.

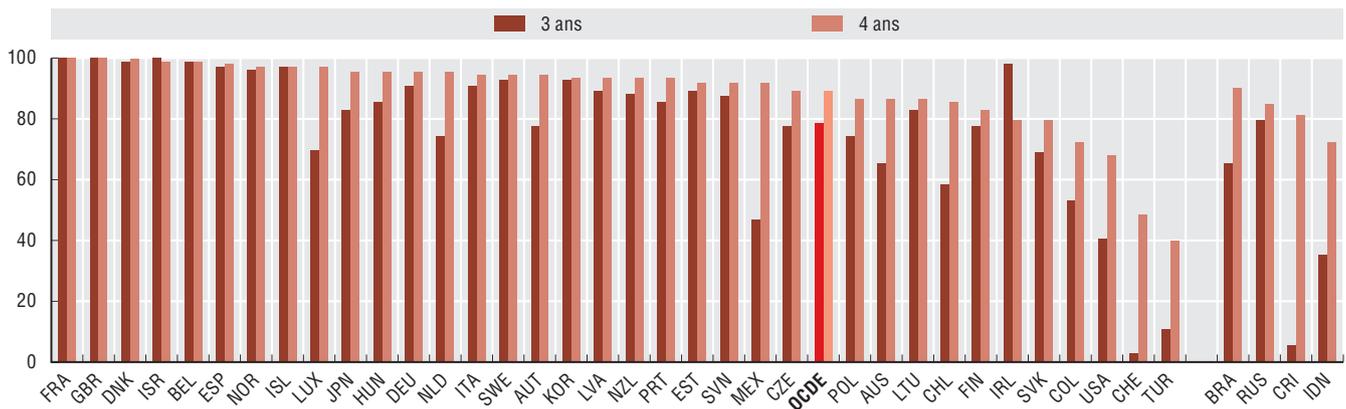
14.7. Part des dépenses privées consacrées à l'éducation après transferts en proportion des dépenses totales consacrées à l'éducation, 2017



Source : OCDE (2020), Regards sur l'éducation 2020 : les indicateurs de l'OCDE.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934265260>

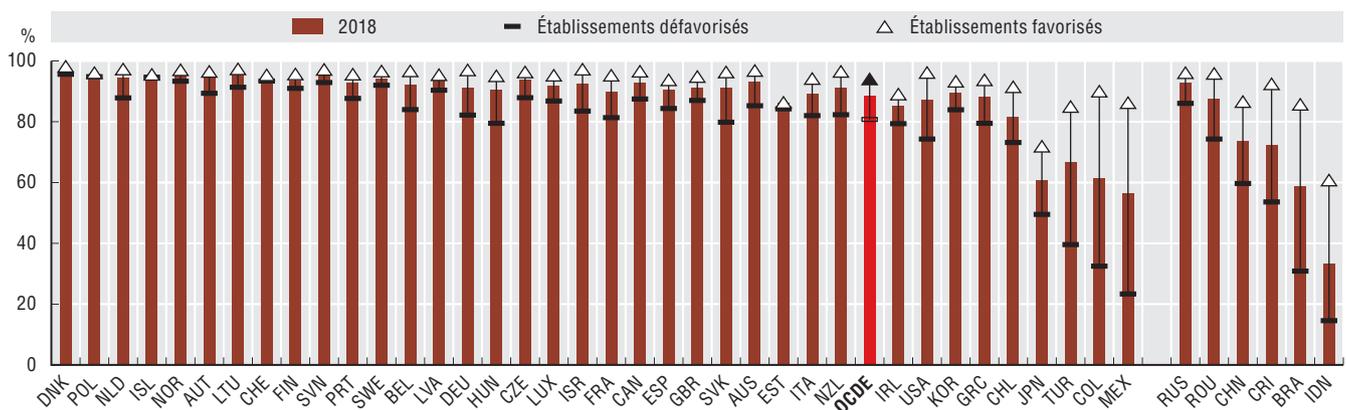
14.8. Taux de scolarisation des enfants de trois et quatre ans dans une structure d'éducation de la petite enfance et dans l'enseignement préprimaire, 2018



Source : OCDE (2020), Regards sur l'éducation 2020 : les indicateurs de l'OCDE.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934265279>

14.9. Pourcentage d'élèves disposant d'un ordinateur pour faire leurs devoirs à la maison, 2018



Source : Résultats du PISA 2018 (Volume V) : Des politiques efficaces, des établissements performants

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934265298>



Extrait de :
Government at a Glance 2021

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/1c258f55-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Accès à l'éducation », dans *Government at a Glance 2021*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/e6fb8f56-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.